Département Pyrénées Atlantiques Commune de Boucau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2015



Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 24 Votants: 29 Pour: 29 Contre:/ Abstentions:/

Objet:

Motion pour le maintien d'une autonomie de décision et de gestion de la CAF du Pays Basque et du Seignanx

MOTION N° 2

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation: 11 mars 2015

Membres présents: F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés: M.EVENE (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), C.ORDONNES (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à P.ACEDO), Ch DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Madame Marie Ange THEBAUD, Adjointe, rappelle qu'une conférence de presse s'est tenue le 6 mars dernier en présence des Maires et des Présidents des intercommunalités du Pays Basque et du Seignanx pour dénoncer le projet de « Caisse Départementale d'Allocations Familiales ».

Cette crainte d'une recentralisation fait suite, notamment, à un courrier en date du 10 février 2015 du Directeur Général de la Caisse Nationale des Allocations Familiales à la directrice de la CAF de Pau, lui fixant comme mission de créer une caisse unique.

Madame Marie Ange THEBAUD rappelle que le Conseil Municipal avait déjà pris une motion les 8 juillet 2013 et 16 décembre 2014 de soutien à la CAF du Pays Basque et du Seignanx.

Malgré le communiqué de presse de la CNAF assurant que les sites de Bayonne et Pau seront intégralement maintenus dans cette nouvelle organisation, le Conseil Municipal est invité à demander le maintien d'une CAF du Pays Basque et du Seignanx avec une autonomie de décision (Conseil d'Administration propre) et de gestion (budget propre).

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication La volonté est de maintenir les politiques locales. A ce jour, 98 % des villes relevant du ressort de la CAF du Pays Basque et du Seignanx sont signataires d'un contrat enfance.

Le Conseil Municipal,

Approuve cette motion en vue du maintien de la CAF Pays Basque et du Seignanx avec une autonomie de décision et de gestion.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 18 mars 2014 Le Maire, Francis GONZALEZ